



Le Maire de la Commune d'HAMEL,
Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213-6.1.
Vu le Code de la Route L411-1 à L411-7,
Vu le règlement de voirie communal adopté par délibération en date du 15 avril 2016
Considérant que l'entreprise NOREADE – Centre de Pecquencourt Sud – 37 rue d'Estiennes d'Orves 59146 PECQUENCOURT procède à des travaux fermeture de branchement eau au n°84 allée des acacias.
Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires pour faciliter l'exécution de ces interventions à compter du 29 avril 2024 pour une durée de 1 mois et prévenir les accidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - A compter du 29 avril 2024 et pour une durée de 1 mois, la circulation et le stationnement seront interdits pour tous les véhicules au droit du chantier de 7h00 à 18h00 dans l'allée des acacias.

ARTICLE 2 – A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par L'entreprise NOREADE de PECQUENCOURT chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 3 – Cet arrêté sera publié et affiché à HAMEL aux lieux habituels de publications des actes administratifs. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ARLEUX,
Monsieur le Directeur de l'Entreprise NOREADE de PECQUENCOURT,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

HAMEL, le 17 avril 2024

J.L.HALLÉ
Maire d'HAMEL

